

CHAMPAGNOLE

TRICYCLE. Un tour de France pour parler du don d'organes

Arrivé à l'heure prévue, samedi 13 mai, au stade Léo Lagrange de Champagnole, Gilbert Guillem est accueilli par le président de l'ADOT39, Pierre Noir. À peine débarrassé de ses vêtements de pluie, particulièrement utiles ce jour-là, c'est un homme très souriant que l'on découvrait dans une forme qui ne laissait rien transparaître des près de 2 500 km qu'il venait de parcourir ces jours derniers. Parti de Pénestin dans le Morbihan le 1^{er} avril 2023, c'est là que se situera le retour prévu fin juin, soit un total estimé à 6 000 km et 38 départements traversés.

Interrogé sur son message, il explique : « Avant tout, je m'efforce de sensibiliser

les personnes pour que la question du don d'organes soit évoquée et discutée au sein des familles : 30 % des possibilités de transplantation sont perdues, car c'est devant l'urgence des situations qu'il est demandé aux familles de se prononcer. Et parmi ceux qui refusent, il arrive souvent qu'après un certain temps de réflexion, ils regrettent leur choix. »

Laurent Hyvert, un transplanté du cœur depuis 2016 qui a accompagné Gilbert Guillem en vélo lui aussi depuis Pontarlier surenchérit : « On demande aux familles leur accord pour des prélèvements lors de circonstances dramatiques comme la mort

cérébrale d'un proche par exemple. Dans ces moments-là, l'émotionnel empêche une réflexion sereine, alors qu'il s'agit toujours d'une course contre la montre. »

Un tour de France en hommage à son fils

Agé de 62 ans, Gilbert Guillem est un cyclotouriste confirmé qui a déjà réalisé un tour de France en solitaire en août 1980. Après une pause, il reprend progressivement l'entraînement à haute intensité et opte en 2010 pour le tricycle couché qui offre un vrai confort au détriment de la vitesse. En 2014, un événement fait basculer son existence : le décès accidentel de son fils Maxime. Le choix est fait de donner ses organes alors que celui-ci ne s'était pas prononcé sur ce sujet. Pour rendre hommage



Gilbert Guillem à son arrivée à Champagnole

à son fils, Gilbert Guillem va parcourir les chemins et les routes pour réaliser ce tour de la France. « J'ai décidé de m'adresser à France ADOT qui a pour mission de pro-

mouvoir le don d'organes et de tissus. Partout où ce sera possible, je vais rencontrer les associations du collectif Greffes+. Ensemble, nous mènerons des actions de communication auprès de la population, en relais avec la presse. Le Ruban Vert, emblème du don d'organes, aura tout son sens dans cette randonnée pour donner à tous l'envie de réfléchir au don et décider en sachant que l'on est tous potentiellement donneurs et receveurs. »

Du point de vue pratique, Gilbert Guillem s'appuie sur les réseaux d'hospitalité pour cyclotouristes afin de limiter

les dépenses. Pour trouver des hôtes, le relais des bénévoles des ADOT et des associations amies concernés par le parcours sont sollicités. Compte tenu des aléas d'une telle aventure, c'est au fur et à mesure que se décident les points d'accueil et d'action tels que les visites de lieux symboliques autour du don d'organes et de la greffe, dont les Arbres de Vie en hommage aux donneurs et à leurs familles.

● Camille Semin (CLP)

► Pour pouvoir suivre son périple, il tient à jour sa page Instagram @Cycladot et son blog www.cycladot56.wixsite.com/website.

Zoom sur France ADOT

France ADOT (Fédération des Associations pour le Don d'Organes et de Tissus humains) a été créée le 30 juillet 1969 à l'initiative du Pr Jean Dausset, prix Nobel de médecine, par Maurice Magniez, docteur en pharmacie, et avec l'appui des Donneurs de Sang Bénévoles. Sa mission est d'informer et de sensibiliser le grand public au message solidaire du don et de la greffe. Elle fait partie intégrante du Collectif Greffes+ réunissant neuf associations, fédérations et fondations de portée nationale. Parmi les réalisations phares, il faut citer le déploiement du Ruban Vert à l'occasion de la Journée Nationale du don d'organes et la rédaction d'un manifeste dont l'objectif est clair : « Plus de prélèvements pour plus de greffes ». Plus d'informations sur www.greffesplus.fr et sur l'Antenne jurassienne : adot39@orange.fr - 03 84 24 12 38.

→ Que dit la loi en matière de greffes d'organes ?

Elle stipule qu'à défaut de s'être inscrits sur le registre national des refus, nous sommes tous présumés être donneurs selon le principe du « qui ne dit mot consent ». Dans la pratique, ce n'est pas aussi simple. En effet en cas de prélèvement potentiel, l'équipe médicale recueille l'avis des proches, non pour avoir leur accord, mais pour connaître ce qu'aurait été la décision du donneur potentiel. Tout devant se décider en très peu de temps, les équipes sont formées à cet art subtil de ne pas heurter tout en recueillant les informations les plus justes.